

Collège SNPBC Bronzage en Cabine

BULLETIN D'ADHESION 2020

En devenant adhérent de l'UPB Collège SNPBC, je signe et je m'engage à respecter la charte éthique du syndicat.

Nom..... Prénom

Raison sociale..... Enseigne.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....

Tél..... Portable.....

Champs obligatoires à remplir

Courriel (1) _____ @ _____

Type d'entreprise : Artisanal EURL SARL SA SAS Auto-Entreprise autre _____

N° Siret : _____ Code A.P.E _____

Date de création de l'entreprise : _____ Nombre de salariés : _____

Nombre de contrats de Professionnalisation _____ Nombre d'apprentis : _____

Site web _____

Avez-vous une assurance Responsabilité civile Professionnelle (RC PRO) OUI NON

Si oui Nom de votre compagnie d'assurance _____

Votre cotisation annuelle 2019 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG – Cotisation déductible des frais généraux

en fonction de votre activité, si vous êtes :

Merci de cocher la bonne case ou bien les bonnes cases

- 50 € exploitant de 1 à 4 cabines à multiplier par le nombre d'établissements
- 100 € exploitant de 5 cabines de bronzage et plus à multiplier par le nombre d'établissements
- 350€ Fabricant de matériel
- 350€ Distributeur

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Collège SNPBC Bronzage en Cabine

Nous vous remercions de nous adresser **votre paiement par chèque à l'ordre de l'UPB** avec votre bulletin d'adhésion et la charte du SNPBC signés.

Banque : N° du chèque

Montant Total :**Net de taxe**

Date :

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

tampon de l'entreprise obligatoire

- (1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP
A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être
Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>
Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

La filière du bronzage en cabine est régie par le Décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets, complété par l'Article 21 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

Ces textes permettent d'encadrer notre activité et de bien informer les consommateurs.

Les textes en vigueur peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.snpbc.org/>

À travers cette charte éthique, le SNPBC et l'ensemble de ses membres s'engagent à garantir la totale application de cette réglementation.

L'exploitant de cabines de bronzage s'engage notamment :

- À ne pas mettre ses appareils à la disposition des mineurs, des personnes qui ne bronzent pas au soleil, qui présentent un coup de soleil, ou des personnes développant ou ayant développé un cancer de la peau ou présentant une condition prédisposant à ces cancers.
- À mettre en garde les utilisateurs contre les effets photosensibilisants de certains médicaments ou cosmétiques et les inviter, en cas de doute, à prendre l'avis de leur médecin ou de leur pharmacien.
- À mettre à la disposition du consommateur des lunettes de protection UV conformes à la législation
- À définir, avec ses clients, leur phototype de peau,
- À employer du personnel qualifié, titulaire d'un diplôme de la branche ou ayant reçu une formation UV par un organisme agréé,
- À utiliser des appareils conformes aux normes françaises et à ne pas les modifier,
- À afficher toutes les informations consommateurs obligatoires sur les appareils, dans les cabines, dans le centre et sur toutes ses communications, et à ne jamais faire référence à un effet bénéfique des UV pour la santé.
- À effectuer un contrôle régulier de ses appareils, effectuer un suivi et un entretien de leurs composants essentiels (filtres & réflecteurs, plexiglas, tubes & lampes, ventilateurs)
- A n'utiliser que des tubes ou émetteurs avec un code d'équivalence conformes aux recommandations du fabricant pour cet appareil.
- A effectuer tous les 2 ans un contrôle de conformité de ses appareils par un organisme accrédité.
- A ne pas offrir de tarifs de type illimité, d'offre promotionnelle, ni de tarif préférentiel.

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Le fabricant de matériel UV et/ou le fournisseur de consommables s'engage notamment :

- À ne mettre sur le marché français que des appareils conformes à la législation en vigueur
- À ne fournir, dans le cadre d'une réparation ou d'un entretien sur des éléments qui influencent le rayonnement (lampes, filtres, réflecteurs), que des pièces d'origines ou des pièces ayant des caractéristiques identiques.
- À fournir à l'exploitant, l'ensemble des documents de conformité, notamment ceux nécessaires à la déclaration préfectorale, que ce soit pour un matériel neuf ou d'occasion.
- Être adhérent de Recylum pour le recyclage des tubes et des lampes

L'exploitant :

Je certifie que l'exploitation de mon centre est conforme à la Charte éthique du SNPBC et plus globalement à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Date :

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Tampon de l'entreprise obligatoire

Le fabricant ou distributeur :

Je certifie que mon entreprise fournit aux exploitants des appareils et consommables conformes à la Charte éthique du SNPBC et plus globalement à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Date :

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Tampon de l'entreprise obligatoire

A RETOURNER par courrier simple à la CNEP

A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres